

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M^r TAILLARD Bernard - Co-Président de l'Écurie Mistral -
10, Allée Louis Lachenal - 26000 VALENCE -

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Place de la Mairie

à l'occasion de ⁽³⁾ Journée du Patrimoine - Exposition de Véhicules Anciens -

de 16 Septembre 2023 de 13H00 à 18 heures 00

au à heures.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10 Juillet 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° de l'arrêté : 344

Je soussignée..... Geneviève GRARD.....mairie de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. TAILLARD Bernard représentant l'Écurie Mistral

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la place de la Mairie

à l'occasion de la journée du patrimoine et exposition de véhicules

du 16 septembre 2023 à 13 heures 00

au 16 septembre 2023 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10 juillet 2023
Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif